

Rapport n°17

Ricumpensa per i basciglieri bastiacci cù l'ammentu Assai bè per u 2026

Récompenses aux bacheliers bastiais avec
mention Très Bien pour l'année 2026

La commune de Bastia récompense chaque année les lycéens qui obtiennent la mention « Très Bien » au baccalauréat pour valoriser l'excellence de leur parcours scolaire.

Cette récompense concerne uniquement les bacheliers scolarisés dans les lycées bastiais et domiciliés sur la commune de Bastia.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'exercice 2026.

Une enveloppe sera répartie entre les 46 lauréats mention « Très Bien » dans la limite de 500 € pour chacun d'entre eux.

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer une récompense dans la limite de 500 € pour chaque lauréat du baccalauréat 2026 ayant obtenu la mention « Très Bien », scolarisé dans les lycées bastiais et domicilié sur la commune de Bastia.
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 67.